

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2023 -

DÉCISION N° 23 - 09 - 072

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 à partir de 14 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Georges ZIEGLER (Président)

Excusés :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Luc FRANCOIS (vice-président)

Décision 3 : L'avenant de prolongation du marché relatif à la maintenance des matériels et logiciels permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES.

Une convention constitutive d'un groupement de commandes intégrant le SDIS de la Loire et les centres hospitaliers de Saint-Etienne, de Roanne et du Forez a été approuvée par le bureau du 17 mai 2018. Dans le cadre de cette convention, le SDIS de la Loire a été désigné comme coordonnateur afin de lancer la consultation et de signer le marché pour les membres du groupement.

L'objet de ce marché est de fournir aux membres du groupement des prestations de maintenance préventives, correctives et évolutives pour les matériels et logiciels compatibles et interconnectables permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES (gestionnaires de voies radio et équipements associés).

Le marché a été renouvelé en 2019, la société PRESCOM étant propriétaire et détenant les droits exclusifs des matériels et logiciels à maintenir dans le cadre de ce marché, elle est la seule à pouvoir réaliser la maintenance des systèmes et les prestations associées.

La durée du marché a été fixée à 5 ans à compter du 1er janvier 2019 avec une date de fin au 1^{er} janvier 2024.

Le présent avenant de prolongation est conclu pour une durée déterminée de **2 ans** soit jusqu'au **31 décembre 2025**.

Cette prolongation doit permettre de maintenir les systèmes de télécommunication du réseau ANTARES dans les salles opérationnelles du SDIS de la Loire et dans celles de ses partenaires (SAMU et SMUR) le temps du déploiement du nouveau réseau RRF.

En effet, le département de la Loire est retenu comme territoire préfigurateur de ce nouveau système national et pendant la période de validation, les infrastructures existantes doivent rester pleinement fonctionnelles.

Cette prolongation de deux ans représente un montant annuel de 86 158 € pour l'ensemble des membres du groupement, soit 53 149 € annuel pour le SDIS de la Loire.

Cette proposition d'avenant a été examinée par la commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre 2023.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant de prolongation du marché relatif à la maintenance des matériels et logiciels permettant l'utilisation des moyens audio et data du réseau ANTARES ci-joint et autorise le Président à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A blue ink signature of Georges ZIEGLER, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Georges ZIEGLER